## DECLARATION DE PIEGEAGE Du......./20..... au 30 Juin 20......

Je soussigné (nom, prénom)
Adresse:
Code postal :Ville :
<ul> <li>□ Titulaire du droit de destruction*,</li> <li>Qualité du titulaire du doit de destruction : □ propriétaire*, □ possesseur*,</li> <li>□ fermier*.</li> <li>□ Piégeur*</li> </ul>
Déclare :   Piéger*  Les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.
Les pièges seront tendus sur la commune de : Lieudit : Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément :
Par M. (nom, prénom)  Demeurant à  Piégeur agréé sous le N°d'agrément :
Par M. (nom, prénom)  Demeurant à  Piégeur agréé sous le N°d'agrément :
Par M. (nom, prénom)  Demeurant à  Piégeur agréé sous le N°d'agrément :
Et seront surveillés par M. (nom, prénom)  Demeurant à
Fait àLe/20
Signature du déclarant : Visa du Maire :

## \* Cochez la case correspondante

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour la publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et d'une façon générale, aux enclos attenant à l'habitation visés au I de l'article L.424-3 du code de l'environnement.